

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017/176

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 11 décembre 2017

OBJET :

**Admission en non-valeur
de produits
irrécouvrables**

Années 2006 à 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Madame Véronique PETIT, Madame Pascale BACQUEVILLE, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE

PROCURATIONS : Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Jacques GAUBOUR pouvoir à Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS (absent)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Madame Martine GHENASSIA, Madame Betty HANAUER-BEASLAY

ABSENT(S) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BRONSART

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire, informe l'assemblée :

Vu la demande d'admission en non-valeur annexée à la présente, de Monsieur le Trésorier Municipal de Luzarches, dressée sur l'état des produits communaux irrécouvrables arrêtés à la date du 17 novembre 2017 ;

Considérant que ces créances sont irrécouvrables du fait que celles-ci sont inférieures au seuil de poursuites ou que les redevables sont insolvables ou qu'ils ont disparu malgré les recherches ;

Considérant que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré ;

A la majorité (1 abstention : Monsieur Christophe VIGIER) :

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 680,92 € pour les années 2006 à 2017 (liste n° 2141111131) se décomposant comme suit :

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 12

Votants : 13

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 18 décembre 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Exercice de prise en charge	Total	Exercice de prise en charge	Total
2006	39,65 €	2012	245,56 €
2007	65,67 €	2013	47,18 €
2008	13,26 €	2014	53,92 €
2009	44,38 €	2016	15,89 €
2011	144,91 €	2017	10,50 €

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6541, du budget principal 2017 de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,